

de convaincre le pays que sir Wilfrid Laurier épuisa tous les autres moyens avant de prendre l'attitude que l'on connaît sur le libre-échange et de recevoir la médaille Cobden. Mon honorable ami a eu recours à un procédé quelque peu spécieux en faisant passer sous les yeux de la Chambre les délibérations du Congrès des chambres de commerce, au cours desquelles M. Chamberlain exprima ses vues sur cette question.

Si mon honorable ami avait été désireux de donner à cette Chambre des explications complètes sur tout ce qui s'est passé à cette occasion, il ne se serait pas abstenue comme il l'a fait d'examiner plus complètement le rapport qu'il a lu. Il aurait communiqué à cette Chambre l'autre résolution qui fut soumise au Congrès dans cette circonstance particulière, qui reçut l'assentiment de M. Chamberlain et qui renfermait une proposition absolument acceptable non seulement à M. Chamberlain mais aussi au public de la Grande-Bretagne quant au mode par lequel un commerce privilégié pouvait être établi entre la mère-patrie et ses colonies.

Au risque de retenir l'attention de la Chambre pendant quelques minutes de plus que j'en avais l'intention, j'aimerais à parler d'un compte-rendu que j'ai en main de cette réunion du congrès.

Mes honorables collègues se rappelleraient sans doute que trois propositions furent soumises au congrès; deux d'entre elles ne reçurent pas un accueil favorable, tandis que ce fut le contraire pour l'autre.

Dans le but d'étayer la prétention qu'il avait entreprise d'établir, mon honorable ami a parlé de la seconde proposition qui, la chose dût être évidente aux messieurs qui étaient présents dans cette circonstance, ne fut pas favorablement accueillie. Les autres propositions étaient formulées comme suit, je cite le discours prononcé alors par M. Chamberlain. Parlant des trois propositions il disait :—

La première d'entre elles est une demande à l'effet que les colonies devraient abandonner leur propre système fiscal et adopter le nôtre, qu'elles devraient appliquer en leur entier les doctrines du libre-échange, qu'elles devraient ouvrir leurs marchés non seulement à notre commerce mais à celui du monde entier, et qu'elles devraient abandonner complètement les impôts protecteurs sur lesquels elles comptent maintenant dans une très large mesure pour obtenir les revenus qu'elles perçoivent. C'est là un projet qui est appuyé par le club Cobden, par les libre-échangistes extrêmes ou, peut-être devrais-je dire orthodoxes; et nul doute que l'on pourrait alléguer beaucoup de choses

en sa faveur. Je ne nie pas que ce serait peut-être la meilleure solution pour tous les intéressés.

Mon honorable ami n'a pas mentionné cette proposition. Je suppose que sa dévotion pour la médaille Cobden est telle qu'il crut devoir écarter ce point et parler de la seconde proposition qui était comme suit :—

Je passe maintenant à la seconde proposition qui a été soumise à un congrès semblable à celui-ci, qui fut formulée au grand congrès tenu à Ottawa il y a un an ou deux,—projet qui a été favorisé par quelques-unes de nos principales colonies, qui a été réclamé très énergiquement et avec éloquence par des citoyens les plus marquants des colonies. C'est, quant à l'esprit du moins, tout le contraire de la proposition que je viens précisément d'examiner, car, tandis que la première exige que les colonies abandonnent notre système pour suivre le leur, et c'est cela de fait, tandis que les colonies devraient être absolument libres d'imposer les droits protecteurs qu'il leur plairait contre les pays étrangers et le commerce anglais, il leur faudrait faire une petite différence en faveur de la Grande-Bretagne en retour de laquelle on s'attend de nous voir changer de fond en comble notre système et prélever des impôts sur les produits alimentaires et la matière première.

C'est cette proposition à laquelle M. Chamberlain s'objecta. Mais permettez-moi de lire celle qui fut favorablement accueillie :—

J'admets cela; si j'en comprends bien la portée, je trouve les germes d'une telle proposition dans une résolution qui doit vous être soumise au nom du bureau de commerce de Toronto. (Écoutez, écoutez).

Quelle est la nature de cette résolution? De nouveau j'exprime l'espoir que je l'expose avec exactitude. Je crois que cette résolution vise la création d'un Zollverein britannique ou union douanière, qui aurait pour effet d'établir pratiquement et de suite un système libre-échangiste dans tout l'Empire anglais, mais laisserait les diverses parties contractantes libres de prendre leurs propres arrangements quant aux impôts à être prélevés sur les marchandises étrangères, à l'exception de ceci, et c'est là une condition essentielle du projet, c'est que la Grande-Bretagne devra consentir à réimposer des droits modérés sur certains articles, produits en grande quantité par les colonies. Maintenant, si je ne me suis pas mépris sur la portée de cette proposition, ces articles comprendraient le blé, la viande, la laine et le sucre, peut-être aussi d'autres articles largement consommés dans ce pays, qui sont, à l'heure qu'il est, largement produits dans les colonies et qui pourraient, sous l'opération d'un tel système, servir à alimenter l'activité productrice coloniale et être complètement le fruit du travail anglais.

Je signalerai à mon honorable ami le secrétaire d'Etat le fait que ce qu'il a mentionné comme étant un obstacle insurmontable, à savoir le régime par lequel les colonies fourniraient à la Grande-Bretagne les denrées alimentaires dont elle a besoin, est écarté et que le présent secrétaire colonial avait, dans tous les cas, assez de confiance et de foi dans les ressources des colo-